

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2017

Me le Maire : Nous avons décidé de faire des réunions de quartier pour partager avec les habitants.

Mr BERNON Président du CIQ de Bramejean (CIQ reconnu d'utilité publique et adhérent à la confédération) au nom de ses nombreux adhérents :
remercie Me le Maire pour sa venue dans le hameau et pense que la Mairie a pris en compte les réserves du commissaire enquêteur du PLU.

L'assemblée demande des analyses d'eau comme c'était fait par le passé. (des analyses qui doivent être affichées dans le hameau).

Me le Maire répond que c'est la Métropole qui est responsable de l'eau. Un intervenant propose de se regrouper pour faire faire des analyses. Mais n'est-ce pas là le rôle de la Mairie ? Me le Maire est responsable de l'état sanitaire du territoire.

PLU :

La Mairie : Nous avons été obligés de passer Bramejean en zone agricole à cause du PPRI.

Bramejean est-il urbanisé comme le démontre la carte du Scot, la commission d'enquête du PPRI et du PLU et un expert en urbanisme près du Tribunal de Marseille ce n'est pas un habitat diffus.

Mr Bruchet répond oui c'est urbanisé, mais c'est un « encart » avec PPRI alors c'est agricole. Br Bruchet dit sans réseaux.

L'assemblée fait remarquer que le réseau d'assainissement est bien présent sur le hameau avec la station d'épuration sur une parcelle de la Mairie.

Il n'y aura pas plu d'agriculteurs de toute manière.

N'est-ce pas là une erreur manifeste d'appréciation ?

Une personne n'habitant pas sur Mallemort et comme d'autres d'ailleurs font remarquer n'avoir pas reçu de courrier pour le changement de zone alors que ces personnes reçoivent sans problème les taxes diverses et les impôts.

Me le Maire : Oui c'est un problème d'adressage. Nous travaillons en étroite collaboration avec la Poste. Nous vous contacterons en 2018 pour les noms des rues.

Quelle adresse avez-vous mis ?

Difficulté pour répondre. Oui nous avons de nombreux courriers qui nous sont retournés non distribués.

Pourquoi n'avoir pas cherché à renvoyer les lettres ? Vous avez parfaitement nos adresses. N'est-ce pas là le rôle de vos secrétaires ? Une lettre pour changement de zone a même été adressée à une personne décédée.

Pourquoi certaines personnes ont reçu des lettres les conseillant de déposer rapidement un permis de construire avant le changement de zone ? Vous n'avez pas eu le même égard à Bramejean.

A cause du PPRI.

L'assemblée fait remarquer que déjà dans la commission d'enquête du PPRI (alors que le PPRI n'était pas encore approuvé) il est mentionné : « c'est également le diagnostic fait par commune, qui au travers de l'élaboration de son plu réaffirme sa volonté de ne pas favoriser le développement sur Bramejean et que ni le conseil municipal dans la délibération, ni Me le Maire lors de son audition n'ont exprimé le souhait d'étendre le périmètre d'AZU au hameau

de Bramejean » N'est-ce pas là se cacher derrière le PPRI ?

EAU POTABLE :

L'assemblée dans sa presque totalité réclame l'eau potable. Un devis a déjà été fait pour amener l'eau sécurisée dans le hameau.

Ce n'est plus du ressort de la Mairie. C'est la Métropole.

Me le Maire, en tant que 8ème vice-présidente de la Communauté d'Agglopoles ne pouvait pas nous soutenir dans cette démarche. L'eau sécurisée est indispensable de nos jours. Et cela permettrait aussi de mettre des bouches pour l'incendie car si demain il y a le feu (comme c'est déjà arrivé) tout Bramejean brûle.

POUBELLES :

Les poubelles ne sont pas nettoyées.

La Mairie prend en compte la demande.

PISTE CYCLABLE :

Une personne demande des pistes cyclables, une autre fait remarquer la difficulté de créer de telles pistes.

Me le Maire avoue que c'est difficilement réalisable.

PARKING :

Une personne souligne les difficultés pour se garer.

Me le MAIRE : il faut déjà utiliser les 2 parkings présents, rentrer les voitures dans les garages (ce qui n'est pas souvent le cas). Le problème est le même au village.

Une grande partie des habitants n'ont pas été satisfaits des réponses.

La réunion s'est terminée par un pot.

DP